

nant le chemin de fer du Nord du Canada.

Acte concernant le canal Desjardins.

Acte pour amender "les Actes des Terres de la Puissance."

Acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet de la Cour Suprême et de la Cour d'Échiquier du Canada.

Acte pour permettre à Ozro Morrill d'obtenir un brevet d'invention pour certains perfectionnements aux navettes de machines à coudre.

Acte pour amender l'Acte trente-sept Victoria, chapitre cinquante et un, intitulé: "Acte pour autoriser l'incorporation de Chambres de Commerce en Canada."

Acte pour incorporer "La Banque Chartée de Londres et de l'Amérique du Nord."

Acte pour détacher certaine partie du comté de Lotbinière et l'annexer au comté de Beauce.

Acte concernant les prêts par la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique.

Acte pour lever des doutes auxquels donnent lieu certains actes concernant la corporation des commissaires du havre de Québec.

Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance contre l'Incendie et Maritime du Canada.

Acte pour amender l'acte trente-cinq Victoria, chapitre cent huit, intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant la Compagnie de Placement et d'Agence de Londres et du Canada (responsabilité limitée)."

Acte pour amender de nouveau l'Acte pour incorporer la "Banque de Londres et du Canada," et pour amender l'acte qui l'amende.

Acte pour amender les actes y mentionnés, au sujet de l'importation ou fabrication des matières enivrantes dans les Territoires du Nord-Ouest.

Acte qui pourvoit à l'interrogatoire sous serment des témoins entendus par les comités du Sénat et de la Chambre des Communes, en certains cas.

Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages.

Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance sur la vie et contre les accidents dite l'Union du Canada.

Acte pour incorporer la Compagnie contre l'incendie et maritime de l'Empire.

Acte pour amender la charte de la Banque St. Laurent et pour changer le nom de cette banque en celui de "La Banque Standard du Canada."

Acte qui amende "l'Acte de faillite de 1875."

Acte pour amender la Compagnie de Prêt Canadienne-Ecossaise.

Acte pour incorporer la Compagnie de Placements de Londres et Ontario (responsabilité limitée.)

Acte pour incorporer la Compagnie Anglo-Canadienne de Prêt et de Placement (responsabilité limitée.)

Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Atlantique - Pacifique contre l'incendie et maritime.

Acte pour incorporer la Société d'Épargnes et de Prêt, la Maritime.

Acte pour incorporer la Compagnie Anglo-Canadienne de placements sur garanties foncières dite "la Sécurité."

Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne de Crédit et de Placements La Nationale (responsabilité limitée.)

Acte pour incorporer la Compagnie dite *National Exchange*.

A ces bills la sanction royale a été donnée dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté le Gouverneur-Général sanctionne ces bills."

BILL DES SUBSIDES.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général comme suit:

"QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE:

Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence un bill intitulé: "Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant le trentième jour de juin 1876, et le trentième jour de juin 1877, et pour d'autres objets liés au service public," que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie